

ASSEMBLÉE DU 28 AOÛT 2023

À 17 : 00 HEURES

- ORDRE DU JOUR -

N/D : 1-5-3/07

**Prendre note que les personnes qui le désirent peuvent adresser leurs interrogations portant sur l'ordre du jour aux membres du conseil en les acheminant à la direction générale, par courriel :**

✉ [bouchardj@mrclassomption.qc.ca](mailto:bouchardj@mrclassomption.qc.ca);  
✉ [deslongchampsn@mrclassomption.qc.ca](mailto:deslongchampsn@mrclassomption.qc.ca).

1. - **PRÉLIMINAIRES**
  
- 1.1 - Ouverture de la séance;
  
- 1.2 - Adoption de l'ordre du jour; (R)
  
- 1.3 - Adoption du procès-verbal du 28 juin 2023; (R)

2. - **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2.1 - Avis de conformité :

2.1.1 Règlement numéro 021-04 et de concordance numéro 363-23 de la Ville de L'Épiphanie; (R)

2.1.2 Règlements numéros 257-7-2023, 316-25-2023, 316-27-2023, 317-5-2023 et 317-6-2023 de la Paroisse de Saint-Sulpice; (R)

2.1.3 Résolution numéro 23-07-172 relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Charlemagne; (R)

2.1.4 Règlement numéro 301-06-2023 de la Ville de L'Assomption; (R)

2.1.5 Règlements numéros 438-46 et 441-9 de la Ville de Repentigny; (R)

2.2 - Dérogations mineures en zones de contraintes :

2.2.1 Résolution numéro CM-193-11-07-23 pour dérogations mineures de la Ville de Repentigny; (CP-4.10, R)

2.3 - Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) :

- 2.3.1 Projet de règlement numéro 146-17 (Dispositions relatives aux aires d'affectations industrielles):
  - 2.3.1.1 Avis de motion pour présentation d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé; (CP-4.1.1.1, R)
  - 2.3.1.2 Adoption du projet de règlement numéro 146-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé; (CP-4.1.1.2, R)
  - 2.3.1.3 Création d'une commission de consultation; (CP-4.1.1.3, R)
  - 2.3.1.4 Consultation publique sur le projet de règlement numéro 146-17; (CP-4.1.1.4, R)
  - 2.3.1.5 Demande d'avis du ministre sur le projet de règlement numéro 146-17; (CP-4.1.1.5, R)
- 2.4 - Dépôt et adoption des commentaires de la MRC sur la consultation régionale sur les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) : (CP-4.2.1, DD)
- 2.5 - Orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sur la demande d'exclusion de la zone agricole permanente sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie; (CP-4.4, R)
- 2.6 - Mandat de caractérisation du projet de connectivité par une coulée agricole; (CP-4.8.1, R)

2.7 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) :

2.7.1 Dépôt des procès-verbaux de l'ouverture et de l'analyse des soumissions;  
(CP-4.9.1, D)

2.7.2 Confirmation de l'octroi du mandat; (CP-4.9.2, R)

3. - **ADMINISTRATION**

3.1 - Dépôt du rapport d'autorisation de dépenses et de paiement; (CP-5.7, D)

3.2 - Dépôt de l'état des résultats en date du 30 juin 2023; (D)

3.3 - Manuel de l'employé; (CP-5.1, R)

3.4 - Avis de motion pour modification du règlement numéro 179 décrétant la répartition des dépenses de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption pour l'exercice financier 2023; (Traitement des matières recyclables, Tricentris); (CP-1.1.3.2, R)

3.5 - Subvention du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) dans le cadre du Projet de réduction des produits à usage unique; (CP-1.1.4, R)

3.6 - Transfert budgétaire pour dépenses de publication; (CP-1.3, R)

- 3.7 - Appui à l'Association des gestionnaires des cours d'eau du Québec (AGRCQ) dans la demande d'exonération des tarifs relatifs aux interventions des MRC dans les milieux humides et hydriques; (CP-1.4, R)
  
- 3.8 - Appui à la Ville d'Amqui dans le cadre d'une demande de révision des Programmes d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du ministère des Transports et de la Mobilité durable; (CP-5.3, R)
  
- 4. - **AUTRES SUJETS**
  
- 4.1 - Politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS); (CP-3.2.1, R)
  
- 4.2 - Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec de modifier le Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres pour changer la définition d'un incident de pipeline en abaissant le seuil de son niveau actuel de 1 500 litres à 208 litres et de modifier le Règlement sur les matières dangereuses afin d'obliger les pipelinières à divulguer les fuites de produits pétroliers de 25 litres et plus au gouvernement du Québec et aux municipalités concernées, (CP-5.4, R)
  
- 4.3 - Collecte de fonds 2023 pour travailleur de rang de Lanaudière; (CP-5.5, R)
  
- 4.4 - Varia;
  
- 5. - Période de questions;

6. - Levée de l'assemblée.